



DORE ALLIER
Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable

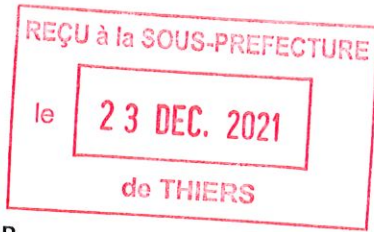
SIAEP DORE -ALLIER

Place de la Mairie
63190 LEZOUX
Tel : 04 73 73 11 51
siaepdoreallier@orange.fr

Nombres de Membres :
en exercice : 16
présents : 13
votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-



L'an **Deux Mille Vingt et Un** le **21 décembre** à Dix-Huit Heures,
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire, salle polyvalente à Charnat
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 08/12/2021

PRESENTS : MMES GONINET L., TARTRY-LAVEST A.
MMS BARGOIN J., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F,
MMS DERBIAS J.L. DUROHANY D., DURUPT S.,
MMS GARMIS F., GIRARD J.B., MAZELIER V.,
MMS ORCIERE T., ROUVIDANT J.L.

POUVOIRS : MME GRENIER M.C à M. DERBIAS J.L.
M. MAURIN D. à M. ROUVIDANT J.L.

OBJET : Contrat groupe « risques statutaires » -Modification du taux de cotisation et du taux de remboursement des indemnités journalières au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Président informe le Comité, que le syndicat est actuellement assuré dans le cadre du contrat groupe d'assurance « risque statutaire », géré par le courtier SCIACI SAINT HONORE et souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme auprès de la compagnie d'assurance « ALLIANZ ».

L'examen annuel des résultats financiers du contrat laisse apparaître un déséquilibre amenant la compagnie d'assurance à renégocier pour la dernière année les conditions du contrat applicables à compter du 1^{er} janvier 2022

Deux alternatives ont été proposés par l'assureur :

- soit une majoration des taux de 25 % avec conservation des remboursements des indemnités journalières à l'identique.
- soit une majoration des taux de 15% accompagnée d'une modification des remboursements des indemnités journalières passant d'un remboursement à 90% au lieu de 100% et de 70% au lieu de 80%.

Parmi ces deux propositions, le Centre de Gestion a retenu l'offre qui aura le moins d'impact financier pour les collectivités tout en conservant un taux de garantie acceptable. Il s'agit de la deuxième proposition.

Certifié exécutoire,
Reçue en sous préfecture le : **23 DEC. 2021**
Publié le : **24 DEC. 2021**

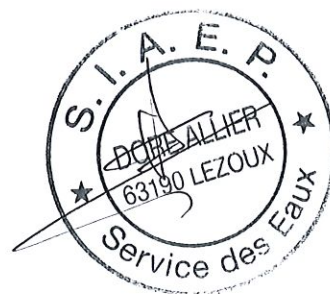
2021 12 23 15 15

13.01.130 # S .../...

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'accepter la modification des taux de cotisations du contrat d'assurances statutaires SCIACI SAINT HONORE, contrat n°41060A/144 au 1^{er} janvier 2022.
- D'autoriser le Président à signer le contrat d'assurances statutaires N°411060A/144 avec la modification du taux de cotisation et du taux de remboursement des indemnités journalières au 1^{er} janvier 2022

Pour extrait conforme.
Le Président,
Vincent MAZELIER



Le Président



Vincent MAZELIER

Certifié exécutoire,

Reçue en sous préfecture le : **23 DEC. 2021**

Publié le :

24 DEC. 2021

100 000 000

.../...